

EXERCICE 2021

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 20 mai 2021

DÉLIBÉRATION n°CFVU/2021-16

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 20 mai 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 11 mai 2021.

Point de l'ordre du jour :

- 2. Vie universitaire
- 2.2 – Modalités d'attribution du Statut Artiste de Haut Niveau

.....

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à émettre une décision sur les nouvelles modalités d'attribution du statut d'étudiant.e artiste de haut niveau pour une mise en place dès la rentrée 2021.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation des modalités d'attribution du statut d'étudiant.e artiste de haut niveau.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 27
Abstention : 2
Votes exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0

Fait à Tours, le 27 mai 2021,

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud Giacometti



Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :

Soucieuse d'offrir des conditions favorables aux étudiant.e.s qui souhaitent se professionnaliser dans des carrières artistiques tout en assurant une validation de diplômes universitaires, l'université de Tours lance la création d'un statut spécifique, qui dépasse les conditions offertes à toutes et tous au titre du régime spécial d'étude (RSE).

ÊTRE ÉTUDIANT.E-ARTISTE A L'UNIVERSITE DE TOURS

L'université de Tours accorde un statut aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans l'établissement et exerçant parallèlement une activité artistique en vue de se professionnaliser dans le domaine artistique. Ce statut permet de prendre en compte une pratique artistique intensive, reconnue pour son niveau élevé : il permet de valoriser la pratique artistique de l'étudiant.e tout en lui permettant de valider une formation, par l'aménagement de son cursus.

À QUI S'ADRESSE CE STATUT ?

Sont considérés comme artistes confirmés, les étudiant.es pratiquant leur discipline dans un cadre semi-professionnel et/ou dans un but de professionnalisation. Toutes les disciplines artistiques sont éligibles (musique, théâtre, cirque, sculpture, design, arts plastiques, danse, cinéma, bande dessinée, etc.)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'éligibilité est jugée en fonction du projet individuel de l'étudiant.e présenté dans le **dossier** de demande et étudié en **commission**.

L'étudiant.e **NE DOIT PAS** être inscrit.e dans une formation artistique professionnalisante ou dans un cursus dédié à la formation artistique (CFMI, Musicologie et toute autre formation professionnalisante artistique de l'université).

L'étudiant.e doit démontrer le haut niveau d'investissement de sa pratique artistique durant les années précédentes : formation de niveau cycle 2 en conservatoire national ou régional, stages ou formation auprès d'un centre d'art national (CCN, CDN, CCCOD), pratique professionnelle dans une structure publique ou privée (contrats)...

L'étudiant.e doit démontrer sa motivation et les moyens mis en place pour mener à bien son projet professionnel (projets solides et concrets, contacts avec les structures artistiques, démonstrations, représentations, actions collectives...).

L'étudiant.e pourra porter à la connaissance de la commission toute reconnaissance institutionnelle ou activités susceptibles de témoigner de son haut degré d'investissement.

La commission étudiera avec bienveillance les demandes de statut, les critères indiqués le sont à titre indicatif, et la souplesse est de mise. La qualité formelle et le soin apporté au dossier seront également pris en compte.

Reconduction : le statut est reconductible, sur demande. Un dossier permettra de juger du respect des engagements de l'étudiant.e-artiste.

AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES

Ce statut propose aux étudiant.e.s de pouvoir bénéficier de différents aménagements d'étude, élaborés en fonction des besoins de l'étudiant.e, des contraintes de la formation suivie et des recommandations de la commission d'attribution.

Il peut s'agir, notamment :

- D'aménagement d'emploi du temps
- D'avoir le choix de son mode de contrôle des connaissances : contrôle continu ou contrôle continu et terminal.
- D'autorisations d'absence ponctuelles pour des stages de formation, des participations à des représentations artistiques ou à des concours ;
- De dispenses d'assiduité
- Un choix prioritaire des groupes de TP et TD ;
- Tout autre aménagement d'études jugé pertinent (ex : 11 en 2 ans par exemple)
- De pouvoir valider des crédits ECTS au titre de la pratique artistique (ex : CERCIP)
- Ou d'autres modalités adaptées, sous conditions d'acceptation de la commission et des composantes concernées.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES DE L'ÉTUDIANT.E ET DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Engagements de l'étudiant.e

L'étudiant.e qui bénéficie du statut s'engage à mentionner son appartenance à l'établissement pour tout événement à l'extérieur, à préciser qu'il.elle bénéficie de la reconnaissance d'étudiant.e-artiste et à faire figurer le logo de l'université de Tours sur les supports de communication liés à sa pratique artistique.

L'étudiant.e s'engage à informer l'établissement de ses performances, expositions, productions durant l'année d'étude où il.elle bénéficie du statut.

Engagements de l'établissement

Outre l'aménagement des études, l'établissement s'engage à accompagner l'étudiant.e dans ses années de formation et dans ses aménagements, à le.la soutenir dans son projet professionnel.

L'établissement s'engage par ailleurs à relayer les pratiques artistiques de l'étudiant.e sur son site internet et à faire bénéficier l'étudiant.e-artiste de la communication interne et externe de l'établissement.

Le cas échéant et sous conditions, l'étudiant.e et l'établissement pourront mettre en œuvre des projets communs de valorisation ou de diffusion de la pratique artistique (appui pour bénéficier d'accès à des espaces de création ou de salles de répétition)

à l'extérieur ou dans l'établissement, invitation à participer à des actions culturelles de l'université, soutien pour la production, le montage...).

MODALITES DE CANDIDATURE

Un dossier est à remplir en ligne :

Lien Sphinx depuis le site de l'Université sur la page dédiée page formation se former autrement/ statut artiste/

Candidatures pour bénéficier du statut durant l'année 2021-2021

Candidature à déposer au plus tard le 23 juin 2021 (minuit)

NB pour CFVU : en 2020-2021, il y aura une seconde session en septembre, mais pas les autres années a priori

Le dossier rempli en ligne comportera de manière détaillée les éléments suivants :

- rubriques administratives et demande de formation,
- formation artistique passée et en cours,
- références passées (titres, concours, dossier de presse...),
- activités artistiques actuelles,
- projet d'activités artistiques pour l'année universitaire concernée (lettres d'engagement à l'appui),
- planning annuel prévisionnel,
- structures artistiques fréquentées,
- lettre de motivation,
- attestations justifiant le parcours artistique,
- lettres de recommandation éventuellement,
- portfolio, dossiers de présentation, catalogue,
- liens vers pages, sites, vidéos, captation, catalogue d'expo. etc.
- tous documents et justificatifs jugés nécessaires pour témoigner de l'expérience

(Le PDF du formulaire Sphinx sera en PJ pour les candidats)

L'étudiant.e peut prendre conseil sur la réalisation de son dossier auprès des services à l'adresse :

etu-artiste@univ-tours.fr

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION ET DE SUIVI

Une commission ad hoc est chargée d'examiner les dossiers pour juger de l'éligibilité du dossier. La commission se laisse la possibilité de recevoir les étudiants pour les auditionner si elle le juge nécessaire. La commission accorde le statut d'artiste-étudiant.e au titre de l'établissement et fait des recommandations sur les aménagements souhaitables au sein de la composante.

La commission est composée

- D'un représentant du président de l'université (Vice-Président(s) en charge de la Formation ou de la Culture) ;
- Du Vice-Président étudiant ou son représentant ;
- D'un élu étudiant de la CFVU ;
- Du responsable du service culturel ou son représentant ;
- Du responsable de la Direction de la Formation ou son représentant ;
- Du responsable de la MOIP ou son représentant ;
- Des « référents culture » des composantes concernées par les demandes ;
- D'un élu étudiant du conseil culturel ;
- De représentants d'organismes de formation artistique (Conservatoire à rayonnement régional, ESAD-TALM, ESCAT) ;
- De professionnels de domaines artistiques diversifiés (CCCOD, CDN, CCN, etc.);
- D'un conseiller de la DRAC ;
- D'un représentant des affaires culturelles du CLOUS.

Les avis de la commission sont pris à la majorité des membres présents ou représentés compte-tenu des critères suivants :

- Le caractère professionnalisant de la démarche artistique ;
- La qualité du projet artistique pour l'année universitaire en cours ;
- La charge de travail imposée par le projet.

Les recommandations de la commission sont transmises à la composante ; la formation, en particulier le responsable des études, indique à l'étudiant.e-artiste les aménagements possibles.

L'étudiant.e est accompagné.e par le référent culturel de la composante pour mettre en place les aménagements nécessaires avec le responsable de formation et de composante. La MOIP et le Service culturel soutiennent et conseillent l'étudiant.e dans son projet professionnel.

Pour toute information supplémentaire : etu-artiste@univ-tours.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE
STATUT « ÉTUDIANT ARTISTE DE HAUT NIVEAU »
Année universitaire 2021/2022

Soucieuse d'offrir des conditions favorables aux étudiant.e.s qui souhaitent se professionnaliser dans des carrières artistiques tout en assurant une validation de diplômes universitaires, l'université de Tours lance la création d'un statut spécifique, qui dépasse les conditions offertes à toutes et tous au titre du régime spécial d'étude (RSE).

Vos coordonnées

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse postale durant l'année universitaire :

Numéro de téléphone :

Email :

N°Etudiant (si connu)

Joindre la copie de la carte d'étudiant (si disponible) :

Ajouter un document

← Précédent

Suivant →

La formation dans laquelle vous comptez-vous inscrire   l'universit  de Tours

Type de formation

- | | | |
|-------------------------------|---|---|
| <input type="radio"/> DUT/BUT | <input type="radio"/> Master | <input type="radio"/> Fili res en sant  |
| <input type="radio"/> Licence | <input type="radio"/> Dipl me d'ing nieur | <input type="radio"/> Autre |
| <input type="radio"/> LP | <input type="radio"/> Doctorat | |

Ann e de cursus :

(L1, L2, L3, M1, M2, PASS...)

Indiquez l'intitul  exact de la formation suivie :

← Pr c dent

Suivant →

Art(s) pratiqué(s) actuellement

Quel(s) art(s) pratiquez-vous actuellement ?

Arts plastiques

Chanson

Musique

Autres

Audiovisuel

Danse

Théâtre

Si 'Autres' précisez :

Descriptif de la pratique, précisions sur la discipline

Niveau de pratique et/ou de diplôme(s) artistiques :

← Précédent

Suivant →

Parcours passés

Développez votre parcours artistique passé (donnez à voir en quoi il consiste et justifiez en quoi votre pratique est intensive et nécessite un statut spécifique) :

Structures de formation et/ou de pratique artistique fréquentées les années précédentes et jusqu'à aujourd'hui : indiquez le nom et la ville pour chaque structure.

	Nom/Intitulé	Ville
Structure 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Structure 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Structure 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Structure 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>

R alisations, dipl mes, diffusion :

Vous pouvez ci-dessous joindre des documents et/ou indiquer des liens vers sites (portfolio, vid o, site web) vous pr sentant dans la pratique de votre art.

Pour joindre des documents vous pr sentant dans la pratique de votre art, cliquez sur le bouton ci-dessous

Le nombre de documents n'est pas limit .

Pour indiquer des liens vers des sites, utilisez la zone de texte ci-dessous :

Projet :

Dites-nous en plus sur votre projet artistique et vos objectifs artistiques pour l'année universitaire (détaillez ce qui vous anime, ce qui alimente votre pratique et vos aspirations, ce que vous imaginez...)

Joindre si possible une ou plusieurs lettres de recommandation

Ajouter un document

Structure(s) de formation et/ou de pratique artistique prévue(s) pour l'année à venir :

indiquez pour chaque structure le nom/intitulé, l'adresse complète et le nom du formateur éventuel.

	Nom/intitulé	Adresse complète
Structure 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Structure 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Structure 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Structure 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>

← Précédent

Suivant →

Racontez-nous ce que vous envisagez de produire pendant l'année universitaire à venir (représentations, expositions, stages, workshops, masterclasses, etc.)

Vous pouvez indiquer ce qui est confirmé, ce qui n'est pas validé, ce que vous vous fixez de faire...

Joindre éventuellement un calendrier

Ajouter un document

Dites-nous en plus sur votre projet artistique à long terme (quelles sont vos aspirations, vos rêves, vos espoirs, où vous projetez-vous, dans quelle carrière) :

← Précédent

Suivant →

Votre organisation :

Donnez-nous   voir ce que vous pensez  tre votre grille de travail artistique hebdomadaire pour l'ann e   venir. Vous pouvez distinguer les saisons/p riodes de l'ann e.

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

[< Pr c dent](#)[Suivant >](#)

Indiquez le nombre d'heures de pratique hebdomadaire prévu :

Si ce nombre d'heures n'est encore connu, merci de l'indiquer dans la case.

Joignez les justificatifs que vous avez (attestations d'accueil dans des lieux, tournées prévues, programmations déjà validées)

Ajouter un document

← Précédent

Suivant →

Le statut d'étudiant.e artiste :

Qu'attendez-vous de ce statut ? Que représente-t-il pour vous ?

Racontez-nous comment vous vous êtes décidés, quels ont été vos doutes, ce que vous pensez y trouver, si vous avez des témoignages extérieurs.

Pourquoi avez-vous choisi la formation universitaire dans laquelle vous comptez vous inscrire ?

Expliquez-nous comment vous avez fait ce choix, pour quelles raisons, ce que vous savez de cette formation, les intérêts que vous y trouvez, à quels métiers qui vous intéressent cette formation peut-elle vous conduire ?

← Précédent

Suivant →

Qu'est-ce que ce statut peut changer dans votre pratique artistique ?

Faites-nous comprendre ce que le statut vous apportera, par comparaison à une pratique exclusivement artistique que vous auriez pu engager/continuer.

Quelle demande d'aménagement d'emploi du temps avez-vous déjà imaginé ?

Aidez-nous à comprendre ce que vous jugez important pour faciliter votre pratique artistique en tant qu'étudiant.e, ce qui vous tient à coeur dans votre formation, ce à quoi vous ne voulez pas renoncer. Cette demande n'est pas la liste des aménagements que vous obtiendrez mais elle peut aider la commission. Si vous ne savez pas quels seront vos besoins, dites-nous si vous avez surtout besoin de temps libre chaque jour, de souplesse dans vos semestres ...

← Précédent

Suivant →

Que ferez-vous si vous n'obtenez pas le statut ? Quelles seront les implications pour vos  tudes et pour votre pratique artistique ?

En cochant la case ci-dessous, je d clare avoir pris connaissance que je m'engage, si je suis b n ficiaire du statut d'Etudiant.e Artiste   l'universit  de Tours   :

- mentionner mon appartenance   l' tablissement pour tout  v nement ext rieur,   pr ciser que je b n ficie du statut d'Etudiant.e Artiste et   faire figurer le logo de l'universit  de Tours sur les supports de communication li s   ma pratique artistique.
- informer l' tablissement de mes performances, expositions, productions durant mon ann e d' tude.

J'ai pris connaissance de mes engagements et accepte les conditions ci-dessus.

Je n'accepte pas les conditions d crites ci-dessus

Vous avez d clar  ne pas accepter les conditions du statut d' tudiant.e artiste.
Vous ne pourrez donc pas pr tendre   ce statut.

Date et heure d'enregistrement du formulaire de candidature